

COMMISSION DE FINANCES DU 20 MAI 2021

DECISION DU MAIRE

**Objet : Information Marchés Publics**

Dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal du 15 juillet 2020, Madame le Maire a attribué les marchés suivants (conformément à l'article L2121-10 et L2121-12 du CGCT), après avis de la Commission des Marchés Publics :

**Procédure Adaptée**

⇒ 17 mars 2021

**✚ Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une micro-crèche – Sélection des candidats qui seront auditionnés**

5 candidats de retenus :

- ✓ PEPS ARCHITECTURE,
- ✓ PETR ARCHITECTURE,
- ✓ LEFLOCH,
- ✓ LAUS,
- ✓ GAUTIER-GUILLOUX.

⇒ 26 mars 2021

**✚ Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une micro-crèche – Choix du candidat suite aux auditions (tranche ferme)**

Attribué à l'atelier GAUTIER-GUILLOUX (35 – RENNES) – pour un montant de 51 968.07 € TTC

⇒ 1<sup>er</sup> avril 2021

**✚ Avenant fourniture et acheminement de gaz naturel**

Le marché de fourniture et acheminement de gaz naturel pour les bâtiments communaux a été attribué à la société ANTARGAZ le 6 janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

Le montant du marché de fourniture est composé :

- Du prix de fourniture et de distribution de la molécule comprenant :
  - Le coût de la molécule en €/MWH,
  - Le coût de distribution de la molécule en €/MWH.
- Du prix de l'abonnement annuel pour chaque site.
- D'un ensemble de taxes communes à l'ensemble des fournisseurs d'énergie :
  - TVA à 5.5% et 20%,
  - CTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement,

- TICGN : Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel.

Lors de la remise de son offre, la société ANTARGAZ a omis d'intégrer le coût de la distribution de la molécule.

Le prix de la molécule indiqué dans le bordereau des prix était de 15.5 € HT/MWH auquel il doit être ajouté suite au présent rapport d'avenant le coût de la distribution de :

- 29.79 € HT/MWH pour 1 site (consommation inférieure à 6MWH/an),
- 8.43 € HT/MWH pour 19 sites.

Le prix de la molécule comprenant la fourniture et la distribution de celle-ci est donc de :

- 45.29 € HT/MWH pour 1 site,
- 23.93 € HT/MWH pour 19 sites.

Le montant total du marché est variable car il est basé sur une estimation de la consommation annuelle qui peut fluctuer selon les conditions climatiques et les usages.

Selon la simulation de consommation annuelle, le coût total annuel initial de 40 128.75 € TTC augmente de 23.97% soit un nouveau montant annuel estimé à 49 747.58 € TTC.

### **Avenant pour la SAEML (remboursement de l'entretien de l'éclairage public 2020)**

Le présent rapport d'avenant concerne la convention pour l'entretien de l'éclairage public conclue entre la ville du Croisic et la SAEML Loire-Atlantique pêche plaisance en date du 20/06/2018 pour une durée de 4 ans.

Ce rapport d'avenant a pour objet le changement de prestataire pour la réalisation de l'entretien de l'éclairage public ainsi que le fournisseur d'énergie électrique sur l'année 2020.

- 1) L'entreprise Bouygues Energies et Services s'est substituée pour un nouveau marché public à l'entreprise Lucitéa qui a résilié le précédent marché. Bouygues Energies et Services réalise l'entretien de l'éclairage public de 33 foyers lumineux pour le compte de la SAEML pour un coût unitaire de 24.92 € HT.

Soit un total de 822.36 € HT à la charge de la SAEML Loire-Atlantique pêche plaisance pour l'année 2020.

- 2) L'entreprise E-Pango était le prestataire pour la fourniture d'énergie du lot éclairage public pour l'année 2020.

E-Pango a remplacé Direct Energie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les factures permettant de solder l'année 2020 ont été reçues le 22 mars 2021.

Le coût définitif dû par la SAEML pour l'entretien de l'éclairage public et la fourniture d'énergie au titre de l'année 2020 est de 4 516.66 € TTC.

### **Marché fourniture de service de télécommunications**

Attribué à l'entreprise AERLINK (44 – FROSSAY) – pour un montant de 69 271.20 € TTC pour 3 ans (montant différent de celui mentionné lors de la Commission des Marchés Publics suite à la suppression de trois abonnements avec le passage en IP – ancien montant 71 344.80 € TTC pour 3 ans).

**Le Maire**  
Michèle QUELLARD